

**DROIT FISCAL - ENTREPRISES**

**L'inscription aux examens oraux est obligatoire via le secrétariat**

Samedi 16 août					
Lundi 18 août	Mardi 19 août	Mercredi 20 août	Jeudi 21 août	Vendredi 22 août	Samedi 23 août
IPP Examen écrit à 18h - 1/49 M. Bourgeois	Droits d'enregistrement et de succession Examen oral à pd 13h - 0/6 R. Douny		ISoc Examen écrit à 18h - 1/49 S. Garroy	Fiscalité des pouvoirs publics Examen oral à pd 17h - 1/17 S. Garroy	Eléments de droit fiscal international Examen écrit à 9h - 1/49 B. Peeters & C. Docclo
Lundi 25 août	Mardi 26 août	Mercredi 27 août	Jeudi 28 août	Vendredi 29 août	Samedi 30 août
Statut fiscal Examen oral à pd 17h - 1/17 L. Herve	Droit fiscal européen : matières approfondies Examen écrit à 18h - 0/17 I. Richelle	Eléments de comptabilité Examen oral à pd 15h - 1/17 C. Antonelli	Droit fiscal des entreprises Examen écrit - 1/49 18h - Sociétés liées 19h30 - Restructurations A. Nollet & J.-M. Degée	TVA : matières approfondies Examen oral à pd 17h - 1/17 F. Coutureau & Ph. Noirhomme	TVA Examen écrit à 9h - 0/59 V. Sepulchre
Lundi 1er septembre	Mardi 2 septembre	Mercredi 3 septembre	Jeudi 4 septembre	Vendredi 5 septembre	Samedi 6 septembre
Fiscalité régionale et locale Examen écrit à 18h - 1/49 M. Bourgeois	Des comptes annuels Examen écrit à 18h - 1/49 L. Herve & J.-L. Wuidard	Droit fiscal international : matières approfondies Examen écrit à 18h - 1/49 C. Docclo	Introduction à la pratique des prix de transfert Examen écrit à 18h - 0/17 E. von Frenckell	Eléments de droit fiscal européen Examen écrit à 18h - 1/49 I. Richelle	
Lundi 8 septembre	Mardi 9 septembre	Mercredi 10 septembre			
Principes généraux Procédure fiscale Examen oral à pd 17h A. Nollet (à distance)		DELIBERATIONS			

**Droit pénal** : travail écrit de commentaire d'une décision judiciaire mise à disposition, par la rédaction d'un texte de 2 à 5 pages maximum pour la date ultime du 20 août à 12h. envoi par mail à a.massat@uliege.be en demandant un accusé de réception, en faisant part des réflexions que cette décision inspire en lien avec les cours dispensés, avec l'ouvrage de référence (Guide juridique de l'entreprise), et en lien avec les propres connaissances théoriques et pratiques personnelles, même en marge de la matière mais évidemment en connexion avec celle-ci. Style et forme sont à soigner.

**Questions spéciales** : prendre contact avec l'enseignant pour connaître les modalités.